



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des ressources humaines

Service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, soclaux et de santé et des bibliothèques

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale

DGRH C1/PhL/JB n°2010-0022

Affaire suivie par Philippe Lafay

72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13 Paris le 26 JUL 2010

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics administratifs Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles françaises à l'étranger Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des établissements publics scientifiques et technologiques

Objet : harmonisation de la durée des mandats des instances de concertation (CCP, CTP et CHS)

L'harmonisation de la durée des mandats des instances de concertation et le renouvellement simultané de leur composition figurent parmi les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre des accords de Bercy du 2 juin 2008 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique.

Aux termes de l'article 34 de la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, afin « de permettre la convergence des élections des organismes consultatifs, la durée du mandat des membres (des instances de concertation de la fonction publique) peut être réduite ou prorogée, dans la limite de trois ans, par décret en Conseil d'État ».

Un seul décret sera pris pour l'organisation du renouvellement général de 2011, qui vaudra pour l'ensemble des instances de concertation de la fonction publique de l'Etat.

Ce décret dispense chaque ministère ou établissement public de proroger ou réduire le mandat de ses instances.



2/2

Afin de faciliter l'établissement de ce décret interministériel qui sera rapporté par le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, je vous demande de bien vouloir remplir, avec la plus grande attention, le tableau joint en annexe et de l'adresser dûment complété au plus tard le 3 septembre 2010 par messagerie à l'adresse suivante : dominique.potau@education.gouv.fr.

Pour toute précision ou aide, vous pouvez contacter Dominique Poteau au 01 55 55 40 64 à compter du 18 août 2010.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

La directrice générale des ressources humaines

Josette THEOPHILE

Recensement des instances (y compris celles dont le renouvellement n'aura pas lieu en 2011)

Instance	Niveau		Nb de sièges	Date début mandat	Date initiale fin mandat	Durée de réduction ou prorogation en vue d'une élection en 2011 (le cas échéant)	Observations
CAP	corps						
СТР	établissement						
	Spécial	placé auprès de					
CHS	établissement						
	Spécial	placé auprès de					
doo		catégorie d'ANT					

Document à retourner à Dominique POTAU, chargé de mission - chef de projet "vote électronique" à la DGRH (dominique.potau@education.gouv.fr), joignable à compter du 18 août 2010 (01.55.55.40.64)